



LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE REGIONAL
ANTONIN ARTAUD

25, ch. N-D de la Consolation 13388 MARSEILLE CEDEX 13
TEL : 04 91 12 22 73 FAX : 04 91 12 22 71

GUIDE INSCRIPTION

Lycée Artaud

Parcoursup rentrée 2023

**Pour pouvoir vous inscrire au lycée, vous devez préparer un dossier d'inscription et l'envoyer au plus tard une semaine après votre réponse « Oui définitif » sur Parcoursup.
Bienvenue au lycée.**

Mademoiselle, Monsieur, du fait de votre « oui définitif » et maintenant que votre admission est acquise vous devez vous inscrire.

L'inscription au lycée est obligatoire.

Vous allez constituer le dossier à rendre à partir des documents téléchargeables depuis le site du lycée. Après quoi il vous faudra compléter les fiches et rassembler les pièces demandées puis les envoyer par la poste le plus rapidement possible au lycée Artaud **auprès du service du directeur délégué aux formations professionnelles 25 Chemin ND de la Consolation 13013 Marseille.**

Nota :

Votre inscription ne sera définitive qu'au moment du retour de votre dossier au lycée Antonin Artaud.

SI VOUS NE PRENEZ PAS CONTACT AVEC LE LYCEE AVANT LA RENTREE SCOLAIRE VOTRE PLACE SERA PERDUE

[Tous les documents sont téléchargeable depuis le site du lycée](#)

Pièces obligatoires à retourner rapidement :

Celles urgentes comportent un *, les autres devront être transmises avant le 10 juillet :

1 *La confirmation d'inscription Parcoursup que vous avez imprimée,

2 *[Une fiche de renseignements](#),

3 *Une photocopie d'une pièce d'identité,

4 *Un certificat de radiation ou exeat,

A demander à votre lycée d'origine en fin de formation, vous pourrez l'envoyer au plus tard début juillet (Sans ce document nous ne pouvons pas clôturer votre inscription). *Inutile si vous êtes déjà élève au lycée Artaud.*

5 *POUR LES BTS SEULEMENT :

Un chèque de 27 € destiné à la "Médecine Préventive" à l'ordre de "Agent comptable du lycée Artaud" (noter au dos du chèque votre nom et votre formation pour l'année 2022-23. Ce chèque peut être établi par une autre personne)

[La visite médicale pour les entrants en enseignement supérieur est](#)

obligatoire et payante.

6 Les bulletins de terminale

POUR LES ETUDIANTS DE CPES – Les bulletins semestriels de 1er et terminale.

- 7 Une attestation de droits à la Sécurité sociale,
Si vous restez sous le régime de vos parents, fournissez une photocopie de l'attestation de prise en charge par l'organisme de vos parents.
Dans tous les cas vous devez produire une attestation pour rendre votre inscription définitive. (**Informations complémentaires en page 4**)
- 8 Un relevé d'Identité Bancaire
- 9 [Une fiche « URGENCE SANTE »](#)

APRES LE RESULTAT DU BACCALAUREAT

- 10 Envoyer la copie du relevé de notes au lycée par voie postale ou par email à corine.madonia@ac-aix-marseille.fr
Attention indiquez la **formation** dans laquelle vous vous êtes inscrit(e) et vos **nom et prénom.**

Pièces facultatives :

- 1 [Inscription à la demi-pension \(préciser la formule choisie\).](#)
- 2 [Adhésion au Foyer socio-éducatif.](#)

DOCUMENT POUR LES ÉTUDIANTS DE BTS CG

[A télécharger sur le site mais pas à rendre : La liste de matériel a acquérir pour la rentrée scolaire](#)

DOCUMENT POUR LES ÉTUDIANTS DE CPGE TSI A télécharger sur le site mais pas à rendre :
Préconisations Français, Philosophie pour se préparer à la rentrée scolaire

SECURITE SOCIALE RENTREE 2023

Information sécurité sociale

Les étudiants entrant en BTS, CPES ou CPGE vous devez présenter une attestation de droits à la sécurité sociale, si vous restez sous le régime de vos parents une photocopie d'une attestation de prise en charge par l'organisme de vos parents.

Nous ne pouvons vous maintenir dans l'établissement sans votre inscription à la sécurité sociale.

JE SUIS NOUVEAU DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Si vous êtes nouvel étudiant à la rentrée 2022 2023, et que vous n'avez pas de compte AMELI, créez votre compte personnel sur ameli.fr ou sur l'application [ameli](#) de votre mobile.

Renseignez vos coordonnées bancaires sur votre compte [ameli](#).

Si ce n'est pas déjà fait, choisissez un médecin traitant et, lors d'une consultation, remplissez avec lui une déclaration de choix qu'il transmettra directement à votre caisse d'assurance maladie.

Mettez à jour votre carte vitale en utilisant les bornes disponibles dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé. Assurez-vous que votre numéro de sécurité sociale personnel, le N.I.R est bien enregistré auprès de votre mutuelle ou assurance complémentaire santé.

JE RENONCE A MON ADMISSION

Si vous renoncez à votre admission au lycée Artaud, merci d'en faire part dès que possible en contactant Monsieur BOBEE ou à Madame MADONIA service du directeur délégué

(Appel téléphonique, courrier postal ou e-mail :

ddfpt.0132733a@ac-aix-marseille.fr

Corine.madonia@ac-aix-marseille.fr

Coordonnées pour toutes informations complémentaires

Lycée Antonin Artaud
25, chemin notre dame de Consolation.
13013 Marseille

**Secrétariat du directeur délégué aux enseignements professionnels et technologiques
Madame Madonia 04 91 12 22 73**

Lycée : 04 91 12 22 50 – e-mail : corine.madonia@ac-aix-marseille.fr ou ddfpt.0132733a@ac-aix-marseille.fr

RENTREE à partir du 4 septembre 2023 (sauf pour les apprentis 1ere année : le 25 septembre), plus de précisions la dernière semaine d'août sur le site internet du lycée.



RENTREE 2023

RAPPEL DES PIÈCES A FOURNIR – BTS/CPES/CPGE 1^{ère} année

- POUR LA CPES : Bulletins scolaires 1^{ère} et terminale
- POUR BTS/CPGE : Bulletins scolaires de terminale
- Fiche de renseignements
- Photocopie pièce d'identité ou passeport
- Certificat de radiation (exeat), indispensable pour vous inscrire. A demander à votre lycée d'origine. Parfois donné au moment du résultat du baccalauréat. Pas nécessaire si vous êtes déjà élève au lycée Artaud.
- Un chèque de 27.00 pour la "Médecine Préventive", à l'ordre de "Agent comptable du lycée Artaud" (Uniquement pour les BTS)
- 3 photos d'identité, Indiquez au dos de chacune des photos vos nom, prénom et formation (Ex: BTS Comptabilité gestion)
- Fiche « URGENCE SANTE »
- Attestation de droits à la sécurité sociale
- Relevé de notes du baccalauréat dès obtention, Sans ce relevé de note, on ne pourra pas vous inscrire définitivement.
- Relevé d'identité Bancaire

Facultatif :

- Fiche Inscription à la demi-pension, Il sera possible de s'inscrire à la rentrée.
- Fiche Adhésion au Foyer Socio-Éducatif.

DEMI-PENSION 2023 - 2024

L'inscription est annuelle. Toute désinscription / inscription n'est possible qu'avant le début d'un trimestre sur **demande écrite préalable**.

Le forfait est dû intégralement **quel que soit le nombre de repas pris pendant le trimestre** (sauf périodes de stage)

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

1^{er} Trimestre (du 4 septembre au 31 décembre 2023) ¹:

Forfait Demi-pensionnaire 5 jours	Forfait Demi-pensionnaire 5 jours tarif boursier	Forfait Demi-pensionnaire 3 jours	Ticket repas (l'unité)
Paiement à réception des factures (courant Novembre)			Paiement préalable
235 €	228 €	155 €	4.10 €

2^{ème} Trimestre (du 1^{er} janvier au 31 mars 2024)

3^{ème} Trimestre (du 1^{er} avril au 4 juillet 2024)

} Déterminés et communiqués en novembre 2023

IMPORTANT : En cas de défaut de paiement, l'ordonnance n°2016-131 du 10 Février 2016, article 1347 sera appliquée. Le recouvrement de la créance pourra être réalisé par voie de compensation, tout versement au lycée pourra donc être imputé en priorité à cette créance.

LYCEENS BOURSIERS : le montant de la demi-pension sera prélevé automatiquement du montant de la bourse.

Une aide de 30 € par trimestre, attribuée par le Conseil régional SUD, sera appliquée sur les factures

UN BADGE est remis gratuitement aux **nouveaux** demi-pensionnaires pour toute la durée de la scolarité au lycée Artaud.

En cas de perte, son renouvellement est OBLIGATOIRE, il devra être racheté 5 €

FONDS SOCIAUX ² : Cette aide est attribuée sur demande expresse, sur critères sociaux et concerne **uniquement les lycéens**. Les demandes doivent être faites auprès de l'assistante sociale du lycée. Les dossiers à compléter sont disponibles au service d'intendance et au bureau de l'assistante sociale

BOURSE DES LYCEENS

ELEVES NON BOURSIERS

- la demande de bourse se fait chaque année **EN MAI**. La bourse est attribuée pour la rentrée suivante
- la demande de bourse peut être faite **EN SEPTEMBRE** pour l'année en cours seulement pour les élèves inscrits l'année précédente dans un établissement à **Mayotte ou à l'étranger et les élèves redoublant en terminale**

Plus d'infos : <http://www.education.gouv.fr/cid86464/bourses-de-lycee.html>

ELEVES BOURSIERS

- VOUS CHANGEZ D'ETABLISSEMENT / D'ORIENTATION :** vous devez demander un transfert de bourses
- LA SITUATION DE VOTRE FAMILLE A EVOLUE :** vous pouvez demander une réévaluation de votre bourse en Septembre
- VOUS ETIEZ BOURSIER AU LYCEE ARTAUD EN 2022-2023 :** la reconduction de la bourse 2023-2024 est automatique
- VOUS REDOUBLEZ :** vous devez demander un maintien de bourses en Septembre
- BOURSE AU MERITE :** attribution automatique aux élèves boursiers ayant obtenu la mention bien / très bien au brevet des collèges

BOURSES DES ETUDIANTS

Le paiement de votre bourse par le CROUS n'interviendra que lorsque vous aurez remis votre **notification** de bourse pour l'année en cours à l'établissement (dans le dossier d'inscription ou au secrétariat du DDFPT)

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA DEMI PENSION 2023-2024

Coupon à remettre au lycée avec le dossier d'inscription

Nom : Prénom : Classe :

Je soussigné(e), Nom.....Prénom :

Père / Mère / Tuteur / Elève si majeur, sollicite l'inscription de mon enfant à la demi-pension du lycée Artaud

Type d'hébergement choisi :

Forfait Demi-pensionnaire 5 jours	Forfait Demi-pensionnaire 3 jours *	Ticket repas **
<input type="checkbox"/>	Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus. L'inscription selon une formule au forfait constitue un engagement et entraîne le paiement du trimestre **que les repas aient été pris ou non à réception de la facture.** Je ne joins pas de chèque au moment de l'inscription*

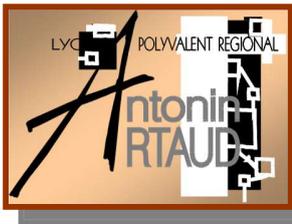
* Je coche les jours de prise des repas à la restauration scolaire

** Je joins un chèque d'un montant de€ correspondant àrepas (minimum 10 repas), libellé à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Artaud. Règlement uniquement pour les repas à l'unité.

Jusqu'à la validation définitive des emplois du temps 2023-2024 il sera possible de changer de formule, sur demande écrite auprès du secrétariat de l'Intendance du lycée. Aucun changement ne sera pris en compte au-delà de cette date. Un remboursement des sommes versées sera opéré, concernant la formule 3, en fournissant un RIB des parents.

Fait à Marseille, le

Signature du responsable légal



LYCEE POLYVALENT RÉGIONAL ANTONIN ARTAUD

25, ch. N-D de la Consolation 13388 MARSEILLE CEDEX 13
TEL : 04 91 12 22 50

Le Foyer Socio-Éducatif Rentrée 2023

Le Foyer Socio-Educatif est une association loi 1901 dont les membres sont les élèves et les étudiant(e)s à jour de leur cotisation, leurs parents et les personnels du lycée. Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé d'élèves, de parents et de personnels du lycée.

La cotisation pour l'année scolaire 2023/2024 reste fixée à **10 €** par élève ou étudiant(e). L'adhésion au FSE est facultative.

Seuls les élèves et étudiant(e)s à jour de leur cotisation pourront participer aux activités organisées par le FSE et bénéficier des avantages accordés à ses membres.

Les objectifs du Foyer :

- Améliorer l'accueil des élèves et des étudiant(e)s : salles de travail et de détente, salle de musique, service de photocopies...
- Favoriser la participation des élèves et des étudiant(e)s aux sorties et voyages organisés par le lycée.
- Proposer et organiser des activités de club (Artaud Music Club...)



Adhésion FSE 2023/2024

Je, soussigné(e).....

responsable de l'élève.....

niveau de classe en 2023/2024 :

déclare adhérer au Foyer Socio-Educatif du lycée Artaud pour l'année scolaire 2023/2024

Fait à Marseille le

Signature :

Je joins un chèque de 10 € libellé à l'ordre de FSE ARTAUD (inscrire au dos du chèque les nom, prénom et niveau de classe de l'élève en 2023/2024.

LYCEE ANTONIN ARTAUD FICHE DE RENSEIGNEMENT

Renseignez obligatoirement toutes les rubriques avec le plus grand soin : complétez ou entourez selon le cas R2023

Etat civil de l'étudiant Classe : CPES / CPGE / BTS 1

Nom Prénom

Date et lieu de naissance : à Nationalité :

Adresse.....
.....

Code postal Commune

Tél domicile Tél portable

Adresse électronique

Numéro sécurité sociale

Scolarité antérieure

Année	Nom adresse établissement	Classe
2022/2023		
2021/2022		
2020/2021		
2019/2020		

Année Brevet Année BAC : Série Lycée

Nom du responsable légal 1 Prénom

Lien de parenté

Adresse.....
.....

Code postal Commune

Tél domicile Tel travail Tél portable

Adresse électronique

Profession.....

Nom du responsable légal 2 Prénom

Lien de parenté

Adresse.....
.....

Code postal Commune

Tél domicile Tel travail Tél portable

Adresse électronique

Profession.....

Signature légal 1

signature légal 2

Signature de l'étudiant